

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Cras-sur-Reyssouze, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 11 décembre 2013

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - J. BUATHIER - C. NOUREUX - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP LUCIANI - JL. PELTIER - A. GAYDON - JP. FROMONT - JL. PICARD - P. THETE - B. RENOUD (suppléant de C. DUBOIS) - M. MOREL (suppléant de D. BEREZIAT) - R. LONGERON - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - G. CHOSSAT - JP. ROCHE - C. BREVET - S. LAURENCIN (suppléante de P. LAUBRIAT) - L. GUILLEMOT - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - JL. JACQUET - G. LACOSTE - C. FOURNIER

EXCUSÉS : M. BOUZIDI - C. DUBOIS

ABSENTS : M. SERREDSZUM - P. TOLFA

Secrétaire de séance : G. PERRIN

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 37 ; Votants : 37

Gérard Perrin, maire de Cras-sur-Reyssouze accueille les élus communautaires et présente les dernières réalisations municipales. Selon les récents chiffres du recensement, la commune compte 1 323 habitants. Elle retrouve son niveau de population des années 1870. Logidia vient de terminer des logements locatifs. Les premiers permis de construire sont déposés sur un autre lotissement. La commune a réalisé les travaux suivants : l'agrandissement de l'espace cinéraire, la transformation de l'ancien bureau de poste en cabinet infirmier, la construction d'un bâtiment regroupant le centre technique municipal et le centre de première intervention des pompiers, l'isolation thermique des locaux associatifs et de la garderie. Le parc d'activités a accueilli l'entreprise de menuiserie Girod.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 29 OCTOBRE 2013

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance du 29 octobre 2013.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 26 NOVEMBRE 2013

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2013.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 NOVEMBRE 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 24 AVRIL 2012

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Budget primitif 2014

A nouveau, ce projet de budget s'inscrit dans un contexte dégradé avec une fiscalité directe locale peu dynamique, désormais intégralement destinée à la prise en charge des dépenses communales. D'une manière générale, les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Les propositions budgétaires visent à s'adapter à la perte de dynamisme des ressources financières sans dégrader le niveau de service à la population. Elles passent également par le développement des potentiels du territoire. Le programme d'investissement prévoit la confirmation de l'aménagement d'une voie verte entre Attignat et Jayat, le lancement effectif de l'installation de l'éleveur de volailles de Bresse au Sougey, le choix du maître d'œuvre en charge de la requalification du site de la base de loisirs et la réhabilitation des espaces publics des parcs d'activités. Le taux moyen de la dette s'établit à 3,59%. Entre 2009 et 2014, la dette et son annuité auront été divisées presque par deux.

Après examen de ce projet de budget, la commission finances et le bureau n'ont pas souhaité augmenter les taux d'imposition. Le projet de budget tient compte de ces avis. En conséquence, la dotation de solidarité aux communes est en baisse de 5,88% pour s'établir à 2 181 485 euros.

Arrivée de C. FOURNIER à 21h05 et de P. THETE à 21h30.

Chaque vice-président présente le budget qui est sous sa responsabilité. Pour les services généraux, le besoin de financement est en baisse de 0,77% par rapport à 2013. Le service formation enregistre une hausse due au remplacement d'un agent en arrêt maladie puis en congé maternité. Des dépenses supplémentaires sont prévues au service informatique avec l'hébergement de la messagerie ainsi que la sauvegarde des données, à l'extérieur. En investissement, un crédit de paiement de 400 000 euros est inscrit pour l'opération de restructuration extension du siège de la Communauté de communes. 150 000 euros sont prévus pour l'acquisition du terrain et les premières dépenses pour la construction de la gendarmerie.

Le budget Jeunesse éducation sport culture est en augmentation de 4,26%. Parmi les dépenses nouvelles, on peut noter 25 000 euros inscrits pour une mission d'accompagnement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, 36 000 euros pour prendre en charge une partie de la rémunération des emplois d'avenir recrutés par les associations. La Communauté de communes prend en charge désormais le loyer et les charges des locaux occupés par la Mission locale jeunes soit 16 200 euros. Les bibliothèques bénéficieront à nouveau d'une subvention de fonctionnement de 1,83 € par habitant soit 26 076 € au total, en 2013, la subvention avait été affectée à l'achat du logiciel d'informatisation et de mise en réseau du fonds documentaire des bibliothèques. Les subventions aux associations s'élèvent à 436 680 euros. Le RCCM percevra 3 000 euros supplémentaires, la Communauté de communes compense la fin de l'aide de l'Etat pour son salarié. Depuis 2013, la Communauté de communes participe également aux frais de déplacement des U15 de Bresse tonic foot qui ont accédé en Ligue Rhône Alpes. 3 000 euros ont été versés en 2013 et 3 000 sont prévus en 2014. En investissement, 60 000 euros sont inscrits pour un fonds de concours prévisionnel correspondant à la participation au financement de l'aménagement d'une salle de musique à Foissiat.

Le budget Affaires sociales et solidarité est en hausse de 10,22%. Pour la première fois, la Communauté de communes est appelée à participer au financement du CLIC à hauteur de 2 851 euros, suite au désengagement de la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail). L'IRAP ayant été dissoute, le versement de la subvention de 11 000 euros ne sera plus effectué, en revanche la Communauté de communes continuera à régler le loyer et les charges des locaux utilisés pour l'accueil de jour des patients atteints de la maladie d'Alzheimer, géré par l'ADMR des Pays de Bresse. Les dépenses sur les budgets petite enfance augmentent en raison des charges de personnel et de l'obligation de fournir couches et lait en poudre pour les enfants accueillis dans les multi-accueils sans augmentation de tarifs pour les familles puisque ceux-ci sont fixés par la CAF.

Le projet de valorisation de la ferme du Sougey passe en phase de réalisation. 1 104 689 euros sont inscrits en investissement. 353 600 euros de subventions sont attendus. Un premier crédit de 150 000 euros est aussi inscrit pour l'implantation d'une pépinière d'entreprises. La Communauté de communes poursuit la requalification des parcs d'activités avec l'implantation d'une nouvelle signalétique pour 152 120 euros. 527 560 euros inscrits pour une extension à Confrançon permettant le financement de la maîtrise d'œuvre et une première tranche de travaux afin d'accueillir de nouvelles entreprises ; et 485 000 euros pour une extension de la voirie à Attignat. L'Etat (via la DETR) et le Conseil général devraient subventionner ces opérations pour un montant de 461 500 euros, auxquels il faut ajouter 31 500 euros de la Région pour la signalétique. Un bureau d'études nous accompagnera dans la réalisation d'un projet territorial de déplacement en modes doux, le coût est estimé à 30 000 euros, une subvention de 7 500 euros est attendue de la région.

Sur le budget Agriculture, 24 000 euros sont inscrits pour la poursuite des actions d'accompagnement des cantines pour un approvisionnement de qualité et de proximité.

Pour mettre en œuvre le projet de voie verte Jayat-Bourg, il est proposé d'inscrire 440 100 euros en crédit de paiement afin de procéder à des acquisitions de terrains, des études opérationnelles complémentaires et la maîtrise d'œuvre.

Ce chapitre Aménagement et développement est en hausse de 23,33%.

Le budget Infrastructures et environnement est en hausse de 4%. La masse salariale augmente en raison notamment, de la création d'un deuxième emploi à la déchetterie, poste qui sera nécessaire après l'extension du site. Les travaux sont en cours. Le terrassement se termine. Le besoin de financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères est en hausse de 17,21%. Les charges à caractère général évoluent en raison de la hausse de la contribution à Organom et des tarifs liés à la collecte et au tri des emballages en plastique.

Sur le chapitre Infrastructures et environnement, les investissements se limitent à l'achat de colonnes de tri et de panneaux pour les points d'apport volontaire. Le renouvellement d'un camion à ordures ménagères et de la balayeuse a été inscrit sur l'exercice 2013. La dotation voirie est maintenue au niveau de l'exercice précédent.

En ce qui concerne le tourisme, si les recettes sont prévues en hausse de 387 796 euros, les nombreux travaux de rénovation prévus n'entraînent qu'une très légère baisse de la subvention d'équilibre. L'évolution la plus importante concerne les charges du personnel aussi bien pour les emplois permanents que les agents saisonniers. Il est notamment prévu de renforcer le service propreté et d'assurer ainsi une présence quasi permanente dans les sanitaires conformément aux préconisations pour obtenir le label Camping qualité tourisme. Il est proposé un budget d'animation plus ambitieux avec un rassemblement de montgolfières, le festival des Temps chauds, l'accueil d'une arrivée du Tour de l'Ain cycliste.

1 412 493 euros sont inscrits en investissement afin de qualifier l'offre de services à la base de loisirs dans le respect de la stratégie touristique : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site, étude de mise en accessibilité des bâtiments, mise en place de jeux d'eau à la piscine, achat de nouveaux hébergements (mobil homes et tentes équipées), poursuite de l'aménagement du tour des lacs.

Le conseil communautaire approuve le budget primitif, les autorisations de programmes et les crédits de paiement proposés pour la voie verte et la restructuration du siège de la Communauté de communes à l'unanimité. Il décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

(Adopté, unanimité)

II. Tableau des emplois

- *Suppression d'emploi*

A la commune d'Attignat, en raison du départ d'un agent à la retraite, un nouvel emploi avait été créé pour une période de tuilage. Après avis favorable du comité technique paritaire, il est proposé la suppression de l'emploi de chargé d'accueil, gestionnaire administratif urbanisme et environnement qui était ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

(Adopté, unanimité)

- *Modification d'emploi*

Les missions d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité (ACMO) avaient été confiées à un agent nommé sur le garde d'ATSEM affecté au SIVOM à raison de 28 heures hebdomadaires. En raison de l'inaptitude à ses fonctions d'ATSEM, il est proposé de créer un poste d'assistant de prévention à raison de 28 heures hebdomadaires ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs afin de permettre le reclassement de l'agent. *(Adopté, unanimité)*

III. Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion

Réuni en séance le 24 septembre 2013, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion au 1^{er} janvier 2014. Tous les agents de la Communauté de communes seront désormais suivis par un seul médecin, le Docteur Christine Aucour. Les consultations auront lieu le quatrième jeudi du mois à l'EHPAD à Montrevel-en-Bresse. Pour formaliser la mise à disposition des locaux, une salle de consultation et un bureau pour le secrétariat, il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

(Adopté, unanimité)

IV. Décision modificative n°7

Cette décision modificative a pour but de transférer des crédits entre les chapitres de fonctionnement du budget annexe Equipements touristiques, afin de pouvoir procéder au règlement des dernières factures de l'exercice.

(Adopté, unanimité)

AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ

I. Multiaccueil « Câlins et trottinettes » : renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales

La convention d'objectifs et de financement conclue avec la Caisse d'allocations familiales pour une période de 3 ans et prolongée par avenant arrive à échéance au 31 décembre 2013. Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique (Psu) pour les structures accueillant des enfants âgés de moins de 6 ans. Il est proposé de renouveler cette convention pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 et d'autoriser le Président à la signer. (*Adopté, unanimité*)

II. Coopération décentralisée

- *Convention entre la Communauté de communes et Coopération et solidarité internationales (CSI)*

La Communauté de communes a délégué à l'association Coopération et solidarité internationales (CSI) la mise en œuvre de sa politique de coopération décentralisée. Une convention formalise les relations entre la Communauté de communes et CSI en précisant le rôle et les obligations de chacun. Selon les termes du document, la collectivité confirme son allocation de moyens financiers à hauteur de 2,30 euros par habitant et la prise en charge d'une partie de la rémunération de la secrétaire, soit 45 675 euros pour l'année 2014. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2014. (*Adopté, unanimité*)

- *Projets hydrauliques au Sénégal : demande de subvention*

Depuis les débuts de la coopération, la Communauté de communes a financé le creusement ou surcreusement de nombreux puits. Le conseil communautaire est sollicité pour approuver deux projets hydrauliques localisés dans trois villages de la communauté rurale de Koar, notre partenaire au Sénégal. Le premier concerne la mise en place d'un réseau local d'adduction d'eau à partir d'un forage ; le deuxième un forage et un pompage avec énergie solaire avec la création d'un réseau de bornes fontaines. Ce projet doit permettre l'accès à l'eau à 3 000 personnes. Son coût est estimé à 160 000 euros. Le plan de financement suivant est proposé :

- 80 000 euros par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (50%)
- 52 400 euros (32,75% à par Aquassistance, une association qui émane de Suez environnement qui a réalisé les études préparatoires, en lien avec les élus de Koar et qui serait l'assistant à la maîtrise d'œuvre
- 18 000 euros (18,25%) par la Communauté de communes (à prendre sur la dotation annuelle)
- 9 600 euros (6%) par la Communauté rurale de Koar

Ce projet n'appelle pas de dépenses supplémentaires de la part de la Communauté de communes, puisque l'association Coopération et solidarité internationales (CSI) a prévu son financement dans le cadre de son budget 2014. Le conseil est sollicité pour autoriser le Président à contacter l'Agence de l'eau en vue de l'attribution de la subvention de 80 000 euros et confier à CSI la mission de suivre la réalisation du chantier. (*Adopté, unanimité*)

III. Logement d'urgence : convention de partenariat avec le Département, la commune de Montrevel et l'association Tremplin

Depuis 2010, un logement situé à l'étage de l'école élémentaire à Montrevel-en-Bresse était disponible pour accueillir des familles ayant un besoin urgent d'hébergement pour quelques mois. Propriété de la commune de Montrevel, le logement était géré par l'IRAP qui payait le loyer, soutenu par le Conseil général via l'allocation de logement temporaire, le bénéficiaire versait une participation financière fonction de ses ressources. L'IRAP a été placée en liquidation judiciaire en 2013. Le Conseil général a sollicité l'association Tremplin pour prendre le relais aux lieux et place de l'IRAP. Il est proposé de relancer le logement d'urgence en autorisant le Président à signer une convention de partenariat avec le Département, l'association Tremplin et la commune de Montrevel. Le dispositif serait le suivant : le loyer et les charges (7 200 euros annuels) sont payés par Tremplin à la commune de Montrevel. Le locataire paye 50% du loyer et des charges soit 3 600 euros, le solde sera réparti à part égale entre le Département, la Commune de Montrevel et la Communauté de Communes. (*Adopté, unanimité*).

TOURISME

Base de loisirs, programme d'investissement 2014 : demande d'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Il est proposé de solliciter l'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux au titre du programme d'investissement 2014 à la base de loisirs. *(Adopté, unanimité)*

ÉDUCATION JEUNESSE SPORT ET CULTURE

I. Centre de loisirs intercommunal

- *Séjour au ski pendant les vacances de mars 2014*

Le centre de loisirs organise un séjour de ski du 10 au 14 mars 2014 à Lélex pour 9 enfants de 8 à 11 ans et 10 jeunes de 12 à 15 ans. La semaine est organisée en partenariat avec la Communauté de communes des bords de Veyle.

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial. Les différentes aides dont les familles bénéficient pourront être déduites de ces tarifs. Une caution de 100 euros sera demandée à l'inscription. Elle sera rendue en fin de séjour lors de la facturation ou encaissée en cas de désistement injustifié

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Communauté de communes des bords de Veyle. *(Adopté, unanimité)*

Communauté de Communes		Hors Com. Com / Ain		Extérieur Ain	
QF ≤ 900	QF > 900	QF ≤ 900	QF > 900	QF ≤ 900	QF > 900
292 €	365 €	365 €	401.5 €	438 €	511 €

- *Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales*

La convention d'objectifs et de financement conclue avec la Caisse d'allocations familiales pour une période de 3 ans arrive à échéance au 31 décembre 2013. Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire ». Il est proposé de la renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 et d'autoriser le Président à la signer.

(Adopté, unanimité)

- *Modification du règlement intérieur*

La Communauté de communes et la Caisse d'allocations familiales ont signé une convention de prestation de service concernant le fonctionnement du centre de loisirs. Suite au dernier contrôle effectué par la CAF, des modifications du règlement intérieur sont à apporter :

- L'ajout du logo de la CAF
- La mention de l'abattement de 20% accordé sur le tarif d'une famille à partir du 2^e enfant inscrit sur la même activité

Dans cette convention, les tranches d'âge du public accueilli sont revues puisque le centre de loisirs s'adresse aux enfants scolarisés qui ont entre 2 ans et demi et 12 ans.

(Adopté, unanimité)

- *Constitution d'une régie de recettes*

Les recettes d'exploitation du centre de loisirs sont actuellement encaissées par la régie animation. Le Trésorier demande de scinder la régie et de distinguer ce qui relève du service animation et du centre de loisirs. Il est proposé de constituer la régie de recettes correspondante. *(Adopté, unanimité)*

II. Avenant à la convention signée avec le RCCM

La Communauté de communes a signé une convention avec le Rugby club du canton de Montrevel pour la mise à disposition des installations sportives du stade du Moulin neuf à Malafretaz. Conformément à la réglementation, le document est complété d'une convention de financement signée le 29 juin 2012 définissant les conditions des aides financières accordées à cette association et fixant le montant de la subvention pour l'année 2013 à 34 500 euros. Le montant de l'aide financière étant porté à 37 500 euros pour l'année 2014, il convient de conclure un avenant à la convention de financement. Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant. *(Adopté, unanimité)*

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

Parcs d'activités, programme d'investissement 2014 : demande d'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention du Conseil général

Il est proposé de solliciter l'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux au titre du programme d'investissement 2014 ainsi qu'une subvention du Conseil général. *(Adopté, unanimité)*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Intégration de la Communauté de communes de Saint-Trivier de Courtes au Syndicat mixte Bourg Bresse Revermont et modification des statuts du Syndicat

Le 14 octobre dernier, le conseil communautaire de Saint-Trivier de Courtes a délibéré en faveur de son intégration au Syndicat mixte Bourg-Bresse-Revermont. Ce choix s'est appuyé sur une étude démontrant que la collectivité participe pleinement au territoire du SCoT Bourg-Bresse-Revermont et sur les conclusions d'une étude de l'INSEE qui avance que la moitié du territoire fait partie de l'aire urbaine de Bourg-en-Bresse. Réuni en comité syndical le 15 novembre, le Syndicat mixte a accepté la demande d'intégration.

En tant qu'adhérent au Syndicat mixte, la Communauté de communes est appelée à se prononcer sur cette demande. Il est proposé au conseil d'approuver l'intégration de la Communauté de communes de Saint-Trivier de Courtes au Syndicat mixte Bourg-Bresse-Revermont et la modification des statuts destinée à porter le nombre de membres du bureau à 22. *(Adopté, unanimité)*

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Demande de retrait de l'Etablissement public foncier de l'Ain

Malgré un premier refus de l'EPF, la commune de Mantenay-Montlin demande à nouveau son retrait. Elle a envoyé un courrier en ce sens à la Communauté de communes. Le conseil communautaire confirme à l'unanimité son refus du retrait de la commune de Mantenay-Montlin de l'EPFL.

Instruction des autorisations du droit des sols

La Direction départementale des territoires proposait une réunion mercredi 18 décembre pour informer de la fin de l'instruction des autorisations du droit des sols à compter du 1^{er} janvier 2014. La Communauté de communes a lancé une étude pour explorer les voies et moyens nécessaires à la création d'un service mutualisé au niveau intercommunal. Le cabinet KPMG vient tout juste d'être désigné, le service ne sera pas opérationnel avant plusieurs mois. Le cabinet d'études présentera plusieurs scénarios au bureau du 14 janvier 2014.

Décès de Georges Thévenard

Georges Thévenard, ancien maire de Saint-Sulpice est décédé le 14 décembre dernier. De nombreux élus étaient présents à ses obsèques mercredi 18 décembre pour lui rendre un dernier hommage. A la demande du Président, le conseil communautaire observe une minute de silence en sa mémoire.

Agenda

- Prochain conseil communautaire : mardi 28 janvier 2014 à 20h30 à la salle des fêtes à Curtafond

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le secrétaire de séance,
Gérard Perrin



Le Président,
Jean-Pierre Roche